L'hon. Eric William Kierans, 6 juillet 1968 L'hon. Robert Knight Andras, 6 juillet 1968 L'hon. James Armstrong Richardson, 6 juillet 1968 L'hon. Otto Emil Lang, 6 juillet 1968 L'hon. Sydney John Smith, 10 octobre 1968 L'hon. Herbert Eser Gray, 20 octobre 1969 L'hon. Robert Douglas George Stanbury, 20 octobre 1969 Le très hon. Joseph Honoré Gérald Fauteux, 23 mars 1970 L'hon. Jean-Pierre Goyer, 22 décembre 1970

L'hon. Alastair William Gillespie, 11 août 1971 L'hon. Martin Patrick O'Connell, 11 août 1971 L'hon. Patrick Morgan Mahoney, 21 janvier 1972 L'hon. Stanley Haidasz, 27 novembre 1972 L'hon. Eugene F. Whelan, 27 novembre 1972 L'hon. Warren Allmand, 27 novembre 1972 L'hon. André Ouellet, 27 novembre 1972 L'hon. Daniel J. MacDonald, 27 novembre 1972 L'hon. Marc Lalonde, 27 novembre 1972 L'hon. Jeanne Sauvé, 27 novembre 1972

Le premier ministre est le chef du parti politique auquel le gouverneur général a demandé de former le gouvernement; c'est presque toujours le chef du parti qui a obtenu la plus forte représentation aux Communes. Son poste est investi d'une autorité exceptionnelle qui découle pour une part du succès de son parti aux élections. Le premier ministre choisit son Cabinet. Lorsqu'un membre du Cabinet démissionne, rien n'est changé pour le reste du Cabinet; lorsque le premier ministre quitte son poste, ce geste entraîne normalement la démission de tous les membres du Cabinet.

L'autorité du premier ministre se fonde notamment sur la prérogative qu'il a de recommander la dissolution du Parlement. Cette prérogative, qui dans la plupart des cas lui permet de précipiter des élections, lui vaut un grand pouvoir dans ses relations avec ses collègues et avec les partis d'opposition aux Communes. Son autorité tient aussi aux nominations qu'il recommande, dont celles des conseillers privés, ministres, lieutenants-gouverneurs des provinces, administrateurs provinciaux, président du Sénat, juges en chef de tous les tribunaux, sénateurs et certains cadres supérieurs de la Fonction publique. Le premier ministre recommande aussi à la souveraine la nomination d'un nouveau gouverneur génèral, mais d'ordinaire après consultation de son Cabinet.

Voici la liste des premiers ministres depuis la Confédération, et la durée du gouvernement:

Le très hon. Sir John Alexander Macdonald, 1er juillet 1867 — 5 novembre 1873

L'hon. Alexander Mackenzie, 7 novembre 1873 - 16 octobre 1878

Le très hon. Sir John Alexander Macdonald, 17 octobre 1878 - 6 juin 1891

L'hon. Sir John Joseph Caldwell Abbott, 16 juin 1891 - 24 novembre 1892

Le très hon. Sir John Sparrow David Thompson, 5 décembre 1892 - 12 décembre 1894

L'hon. Sir Mackenzie Bowell, 21 décembre 1894 - 27 avril 1896

Le très hon. Sir Charles Tupper, 1er mai 1896 - 8 juillet 1896

Le très hon. Sir Wilfrid Laurier, 11 juillet 1896 - 6 octobre 1911

Le très hon. Sir Robert Laird Borden, 10 octobre 1911 – 12 octobre 1917 (administration parti conservateur)

Le très hon. Sir Robert Laird Borden, 12 octobre 1917 - 10 juillet 1920 (administration unioniste)

Le très hon. Arthur Meighen, 10 juillet 1920 – 29 décembre 1921 (Unioniste – parti national libéral et conservateur)

Le très hon. William Lyon Mackenzie King, 25 septembre 1926 – 6 août 1930

Le très hon. Richard Bedford Bennett, 7 août 1930 - - 23 octobre 1935

Le três hon. William Lyon Mackenzie King, 23 octobre 1935 - 15 novembre 1948

Le très hon. Louis-Stephen St-Laurent, 15 novembre 1948 - 21 juin 1957

Le très hon. John George Diefenbaker, 21 juin 1957 – 22 avril 1963

Le très hon. Lester Bowles Pearson, 22 avril 1963 - 20 avril 1968

Le très hon. Pierre Elliott Trudeau, 20 avril 1968 -

Le Cabinet. Le rôle premier du Cabinet dans le système politique canadien consiste à établir des priorités parmi les besoins formulés par la population et à déterminer les mesures susceptibles d'y répondre. Le Cabinet est un comité de ministres que le premier ministre choisit généralement parmi les députés, bien qu'il en choisisse d'habitude un ou deux, dont le leader du gouvernement au Sénat, parmi les sénateurs. Il est exceptionnel qu'un sénateur dirige un ministère parce que la constitution porte que les mesures d'affectation de fonds publics ou d'imposition doivent émaner des Communes. Si un sénateur était chargé d'un